

# INTRODUCTION À REDI

---

Webinaire pour les membres du Comité Spécial  
du Service Social

Laurent Nisen & Stephanie Linchet

5 février 2024

THOMAS  
MORE



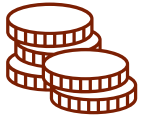
# À L'ORDRE DU JOUR :



Déploiement fédéral du projet REDI



Le droit à une existence digne



Budgets de référence pour la participation sociale



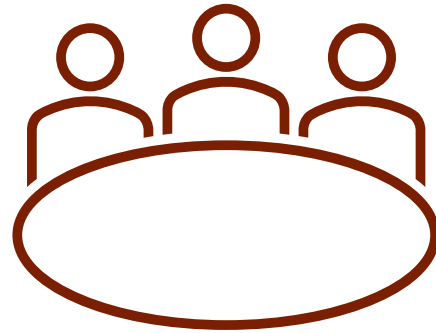
Outil REDI



Cadre des conventions



À retenir



Projet fédéral REDI

# DÉPLOIEMENT FÉDÉRAL DE REDI

- **Objet** (circulaire 10/3/2023) :
  - Objectiver et harmoniser l'analyse des besoins
  - Encourager les CPAS à utiliser REDI par le biais d'une licence REDI subventionnée et d'un soutien à l'AFS déterminée via REDI
    - Évaluation des besoins par REDI, mais autonomie locale quant au groupe cible, au montant de l'aide financière supplémentaire et aux conditions
- **1<sup>e</sup> Période de subvention : 1er mai 2023 - 29 février 2024**
  - 422 CPAS belges
  - Date limite Rapport annuel unique : 30 avril 2024 (voir : <https://www.budgetsdereference.be/rapport-unique-annuel>)
    - Pour les AFS avec une décision par le CSSS avant 1/3/2024
      - Les soutiens peuvent se poursuivre par la suite
  - Les subventions non réclamées doivent être restituées !
- **2<sup>ème</sup> période de subvention : 1er mars 2024 - 31 décembre 2024**
  - 408 CPAS belges
  - Arrêté ministériel en préparation
- **Évaluation du projet**



Le droit à une existence digne

# Quelle est la mission principale d'un CPAS ?

**Tâche essentielle du CPAS : créer les conditions permettant à chacun de mener une vie digne**

Toute demande de service ou d'assistance doit faire l'objet d'une enquête sociale approfondie à la lumière de ses deux missions légales :

**1. Droit à l'intégration sociale** : intégration maximale pour tous ceux qui ne disposent pas de moyens de subsistance suffisants et qui remplissent les conditions prévues par la loi.

- Instruments : revenu d'insertion et/ou emploi et/ou PIIS
- Règlements fédéraux fixes et montants statutaires

**2. Droit à l'aide sociale (loi organique CPAS)** : "*permettre à chacun de vivre dignement*"

- Instruments : actions préventives et curatives (par exemple, AFS)
- compétence locale avec pleine autonomie

# QUI A DROIT À L' AIDE SUPPLÉMENTAIRE?

→ Différences entre les CPAS

concernant le niveau de l'aide financière supplémentaire

	Avg	Max	Min	Var Coeff
Femme seule	109	304	0	88,6
Couple	144	363	0	84,5
Couple avec 2 enfants	206	492	0	75,8
Femme seule avec 2 enfants	113	317	0	100,0
Demandeur d'asile	166	279	0	64,3
Homme seul	110	272	0	84,3
Femme seule	100	272	0	96,6
Homme seul	139	318	0	73,0

Mertens, T. & Storms, B. (2014). *Aanvullende financiële steun door Kempense OCMW's. Update 2013*. Geel: Cebud, Thomas More

# QUI A DROIT À L' AIDE SUPPLÉMENTAIRE?

→ Différences au sein des CPAS

concernant le niveau de l'aide financière supplémentaire

			Cas de Jeff			
	CPAS		Avg	Max	Min	Std
Flandres	Flandre orientale	petit	341	450	150	99
	Limbourg	petit	278	310	250	32
	Anvers	grand	105	200	12	94
	Brabant flamand	grand	200	250	150	71
	Flandre orientale	grand	201	300	100	100
Wallonie	Hainaut	grand	260	330	200	66
	Hainaut	très grand	260	400	80	164
	Brabant wallon	très petit	108	115	100	11
	Luxembourg	grand	215	300	115	71
	Namur	petit	250	500	100	102
Bruxelles		très petit				
		grand	171	500	0	191
		petit	354	600	50	203
TOTAL			246	600	0	61

Cornelis, I., Peeters, N., Storms, B. (2013). OCM W-steun en menselijke waardigheid - Onderzoek naar de effectiviteit van het implementeren van REM I voor het berekenen van de aanvullende steun door Vlaamse OCM W's . Geel: Cebud, Thomas More



# PARMI LES OUTILS POUR UN REVENU DÉCENT...

L'aide financière supplémentaire (AFS)



= pouvoir discrétionnaire

- + personnalisation, contexte local
- différences entre CPAS et au sein d'un même CPAS

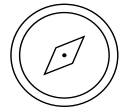
**REDI:** donner accès à la dignité humaine de manière juste et équitable

# De quoi a-t-on besoin ?

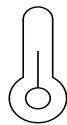
→ Nécessité d'un outil de diagnostic



**Égalité substantielle**



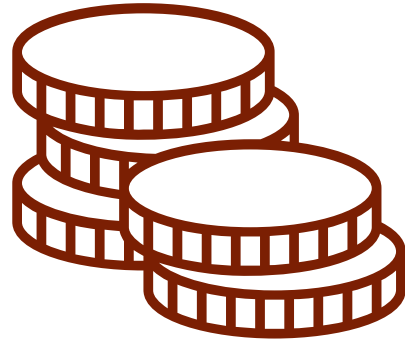
Une vision commune de la dignité humaine (aide qui se base sur le principe de l'égalité substantielle)



Un outil de diagnostic fondé sur des données scientifiques, permettant une adaptation personnalisée



Un soutien politique



Budgets de référence pour la  
participation sociale

# QU'EST-CE QU'UN BUDGET DE RÉFÉRENCE ?

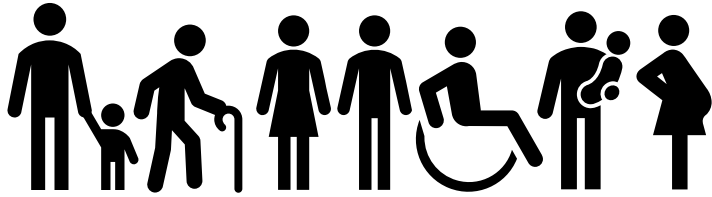
*Quel est le revenu minimum requis pour garantir le droit à une vie digne ?*



*Quel est le revenu minimum requis pour participer pleinement à la société ?*

# QU'EST-CE QU'UN BUDGET DE RÉFÉRENCE?

Quel est le revenu minimum requis pour participer pleinement à la société?



CONDITIONS INDIVIDUELLES

## Postulats

- Bonne santé
- Compétent.e et bien informé.e



CONDITIONS SOCIALES

## Postulats

- Institutions accessibles
- Logement de qualité
- Accessibilité (sans voiture personnelle)

---

Limite inférieure

# BUDGETS DE RÉFÉRENCE

## POUR LA PARTICIPATION SOCIALE



logement social



logement privé



Bruxelles



€ 1168



€ 1718



€ 2525



€ 1853



€ 1619



€ 2309



€ 3123



€ 2143

Flandre



€ 1170



€ 1681



€ 2592



€ 1914



€ 1531



€ 2131



€ 2925



€ 2070

Wallonie



€ 1132



€ 1677



€ 2613



€ 1772



€ 1456



€ 2110



€ 2909



€ 1999

montants mensuels en euros, mai 2023

# APPLICATIONS des BUDGETS de RÉFÉRENCE

- Indicateur de pauvreté pour les études
  - efficacité du revenu minimum
  - caractère abordable des biens et services publics (eau, logement, etc.)
  - (risque de pauvreté)
- Norme d'orientation pour l'évaluation des situations de vie en fonction de la dignité humaine
  - **Outil de diagnostic et d'orientation** pour les travailleurs sociaux, les médiateurs de dettes, les juges, les CPAS, les universités, les organisations à but non lucratif telles que les épiceries sociales.
  - Flexibilité et adaptabilité aux situations de vie individuelles
  - ⇒ **Outils en ligne**: Calculateur de budget (grand public) - REDI (CPAS) - STUFI (étudiants) - MELISA (médiation de dette)



OUTIL REDI



# REDI

- Budgets de **R**Éference pour une vie **D**igne
- Outil en ligne, standard et objectif, qui:
  - analyse les besoins financiers sur la base des BR actualisés et avec un minima de qualité
  - mesure si les rentrées d'un ménage répondent aux dépenses minimales nécessaires à une vie digne
  - facilite une aide sociale plus égalitaire, avec moins de différences arbitraires au sein des CPAS et entre eux
- À la demande et en coopération avec les CPAS
- Aperçu uniforme et structuré (déficit ou surplus) pour le TS et l'ayant-droit:

les dépenses fixes, l'argent pour vivre, les provisions pour le futur, les dépenses extra

# REDI : ADAPTATIONS AUX SITUATIONS DE LA VIE RÉELLE



Budgets de référence  
théoriques

Les familles hypothétiques

- Le coût médian du logement
- Exclut les dépenses de santé pour les personnes malades
- Pas de voiture personnelle
- Logement de qualité (énergie)

REDI

Les familles réelles

- Comprend les coûts réels du logement
- Comprend les frais de santé supplémentaires, les frais de garde d'enfants, les frais de voiture, ...
- Autres dépenses: personnalisables

# DÉMONSTRATION de l'OUTIL



# CADRE des CONVENTIONS

# Cadre des conventions

- Se mettre d'accord à l'avance et faire des **choix explicites** dans le but de :
  - Clarifier les choix politiques sous-jacents
  - Réduire les disparités au sein des CPAS et entre eux
- Cadre des conventions pour guider la **mise en œuvre** de REDI
  - Pour quel groupe cible utilisez-vous REDI ?
  - Quelles revenus seront pris en considération ?
  - Quelles dépenses seront prises en compte (sur une base personnalisée) ?
  - Quel soutien (financier) en cas de solde négatif ?



Modèle cadre des conventions à l'adresse suivante: <https://www.budgetsdereference.be/outil-redi>

# Cadre des conventions : groupe cible

- Précisez :
  - Pour qui faire un diagnostic des besoins financiers basé sur REDI
    - Revenu d'intégration ?
    - Tous les bénéficiaires du CPAS ?
    - Tous les résidents vulnérables (assistance proactive)
  - Pour qui ne pas créer de dossier REDI
  - Qui peut bénéficier d'une aide financière supplémentaire ?
  - Comment et quand un dossier REDI est-il constitué ?



# Cadre des conventions : revenus et dépenses

## ○ Revenus

- Règle générale : indiquer tous les revenus de tous les membres de la famille
- Prendre des décisions:
  - Revenus ponctuels
  - Revenus des enfants résidents qui travaillent
  - Épargne

## ○ Dépenses :

- Règle générale : les dépenses nécessaires sont calculées par REDI
- Prendre des décisions :
  - Dépenses réelles
    - Logement
    - Soins de santé
    - Alimentation, garde d'enfants et éducation
    - Mobilité
  - Dépenses ponctuelles
  - Tenir compte des dettes ?

## ○ Autres avantages sociaux

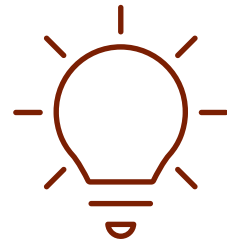


# Cadre des conventions : soutien (financier)

- Que se passe-t-il si le solde est négatif ?
  - Tous les droits ont-ils été épuisés ?
  - Les revenus peuvent-ils être augmentés ?
  - Les coûts peuvent-ils être réduits ?
  - Un soutien immatériel est-il nécessaire ?
  - Quel est le montant du soutien financier nécessaire ?
- Niveau de soutien financier supplémentaire
  - Compétence autonome de chaque CPAS
  - Objectif : rompre le cycle de la pauvreté
  - Attention à l'application d'une limite critique relative au salaire minimum
- Conditions d'octroi d'un soutien financier supplémentaire
  - Ces conditions sont-elles destinées à promouvoir l'autonomie ?
  - Ces conditions sont-elles intégrées dans des interventions de qualité ?
  - Respectent-elles suffisamment la liberté de choix des bénéficiaires ?
- Durée de l'aide
- Modalités de paiement







---

À RETENIR

# REDI : avantages

- Aperçu uniforme et complet des dépenses et des revenus selon une norme scientifiquement fondée et pouvant être adaptée à chaque situation de vie concrète
  - Facilite l'équité d'aide avec moins de différences arbitraires au sein et entre les CPAS
  - Point de départ utile pour l'aide:
    - Diagnostic équitable du besoin financier
    - Outil d'orientation pour l'aide
    - Soutien et conseils adaptés au bénéficiaire
    - Informer et justifier pour le CSSS et le politique
- ⇒ Témoignages d'utilisateurs actuels de REDI

# À RETENIR

- Des **efforts structurels** sont nécessaires pour augmenter les revenus minimums (sur le marché du travail et hors marché du travail) et réduire les coûts nécessaires (principalement le logement). Les décideurs politiques locaux jouent ici un rôle important de **veille et d'alerte**.
- Il y aura toujours des familles pour lesquelles les revenus sont trop faibles, le CPAS est l'organisme le plus approprié pour évaluer sur mesure si des ressources supplémentaires sont nécessaires et pour octroyer des **AFS** le cas échéant. Toutefois, cette aide doit toujours être considérée comme un **complément aux mesures structurelles**.
- REDI n'est pas un outil de calcul, mais un **outil** basé sur la recherche scientifique qui permet un diagnostic précis des besoins, adapté à la situation de chaque client. Une bonne pratique consiste à promouvoir l'**égalité de traitement des demandes d'aide**, sous réserve d'accords transparents et soutenus.

# INFORMATIONS IMPORTANTES

SITE WEB : [remiredi.be](https://remiredi.be)

○ [Budgets de référence théoriques](#)



○ [Guide Politeia](#)

○ [Manuel de l'utilisateur](#) et [guide des produits](#)

○ [Vidéos d'apprentissage](#)

○ [NOTRE FAQ + FAQ SPP IS](#)



○ [Cadre des conventions](#)

[support@remiredi.freshdesk.com](mailto:support@remiredi.freshdesk.com)



# EN PRATIQUE

- 1/3 : Début de la deuxième période de subvention
- Aides décidées avant le 1/3 avec échéance après le 29/2 = budget première période de subvention
- 25/4 : Prochaine formation de remise à niveau
- 30/4 : Date limite pour le rapport annuel unique

Évaluation du projet

# Contacter l'équipe du projet

support@remilredi.freshdesk.com



Bérénice  
Storms

*Coordinatrice  
de recherche*



Martine  
Dingemans

*Coordinatrice de  
la valorisation*



Sin Mei  
Chiu

*Assistante  
administrative*



Marieke  
Frederickx

*Chercheuse*



Ilse  
Cornelis

*Chercheuse*



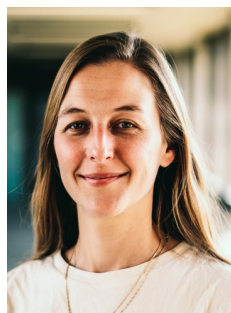
Leen  
Van Thielen

*Chercheuse*



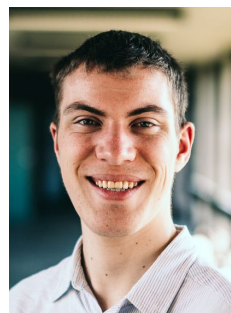
Heleen  
Delanghe

*Chercheuse*



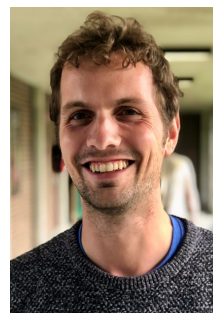
Tess  
Penne

*Chercheuse*



Quinten  
Cockaert

*Développeur  
informatique*



Kobe  
Vranken

*Développeur  
informatique*



Monique  
De Busser

*Assistante ad-  
ministrative*



Laurent  
Nisen

*Chercheur et  
coordinateur*



Stephanie  
Linchet

*Chercheuse*



# QUESTIONS ?

CENTRE D'EXPERTISE POUR LE BUDGET ET LE BIEN-ÊTRE  
FINANCIER - THOMAS MORE

CELLULE ESPRIST - ULIÈGE

---

[www.remiredi.be](http://www.remiredi.be)

[support@remiredi.freshdesk.com](mailto:support@remiredi.freshdesk.com)

